

RAPPORT 2010-2011



FONCIER QUÉBEC
Pour vous aider à
protéger vos droits

RAPPORT 2010-2011



FONCIER QUÉBEC
Pour vous aider à
protéger vos droits

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2011
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011
ISBN (pdf): 978-2-550-62695-4
ISBN (imprimé): 978-2-550-62694-7
ISSN 1920-5708 (Foncier Québec. Imprimé)
ISSN 1916-0399 (Foncier Québec. En ligne)



Déclaration de la direction

FIABILITÉ DES DONNÉES

L'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information présentée dans le Rapport 2010-2011 de Foncier Québec relèvent de la responsabilité de la sous-ministre associée et des membres de la direction en poste au 31 mars 2011.

À notre avis, les renseignements présentés donnent une image fidèle de la raison d'être de Foncier Québec, de ses domaines d'activité, de ses produits et services, de ses clients, de son personnel, de la structure de son organisation, de l'utilisation de ses ressources et des résultats obtenus.

LES MEMBRES DE LA DIRECTION

Louise Ouellet

Sous-ministre associée

Julien Arsenault

Directeur général de l'arpentage et du cadastre

Isabelle Godbout

Directrice de l'intégration et de l'innovation

Marc Lainé

Directeur général de la clientèle et des technologies d'affaires

Jean-François Raymond

Directeur de la gestion du Fonds d'information foncière

Marie-Claude Rioux

Directrice générale du Registre foncier
Officier de la publicité foncière

Avant-propos

Foncier Québec est fier de présenter son rapport 2010-2011. Ce rapport constitue son principal instrument de reddition de comptes publique et témoigne de la volonté de transparence de Foncier Québec et de l'administration gouvernementale québécoise.

Cette publication a pour but de faire connaître la raison d'être de Foncier Québec de même que sa contribution à la protection des droits de l'ensemble des propriétaires *fonciers*¹ de la société québécoise. L'*infrastructure foncière* d'ici est fiable et efficace, son bon fonctionnement contribue à la confiance des citoyens et des entreprises. De plus, cette publication informe la population, les parlementaires et le personnel quant à la performance de Foncier Québec dans l'atteinte de ses résultats.

En tant que secteur du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Foncier Québec contribue directement au respect de certains engagements du Plan stratégique 2008-2011 du ministère. Le cœur du rapport présente le bilan des résultats associés à ces engagements ainsi que ceux découlant du Plan d'action 2010-2011 de Foncier Québec, bilan qui montre l'ampleur et la diversité des efforts déployés au cours de la dernière année.

Outre les résultats, ce rapport comporte une présentation du secteur, une description de son univers et un exposé de sa gestion des ressources et des principes de gouvernance mis en place.

Un chapitre y traite spécialement du *Programme de réforme du cadastre québécois* amorcé en 1992 et devant se terminer en 2021.

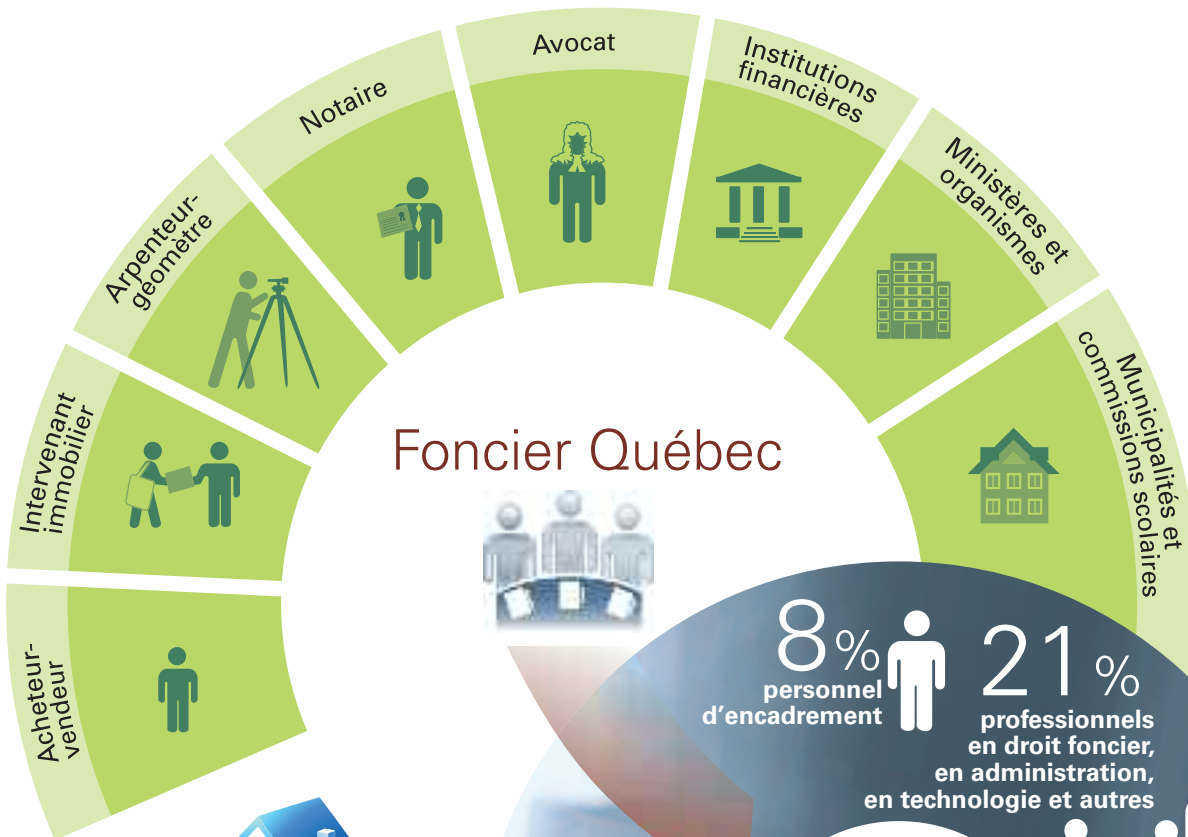
1. Les mots ou expressions en *bourgogne* sont définis dans le glossaire à l'annexe I.

Table des matières

| | |
|--|----|
| Avant-propos | 4 |
| Foncier Québec en bref..... | 6 |
| 1 L'univers de Foncier Québec..... | 7 |
| Le rôle de Foncier Québec..... | 7 |
| L'organisation de Foncier Québec | 13 |
| Clients, produits et services | 14 |
| 2 Gestion du personnel et des ressources..... | 16 |
| Le personnel..... | 16 |
| Les ressources financières | 17 |
| Les ressources informationnelles..... | 18 |
| 3 Faits saillants 2010-2011 | 19 |
| 4 Gouvernance | 21 |
| 5 Résultats et statistiques..... | 22 |
| 6 Programme de réforme du cadastre québécois | 34 |
| Autofinancement du Programme..... | 34 |
| Rénovation cadastrale | 35 |
| Mise à jour du cadastre | 36 |
| Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec..... | 36 |
| Annexe I: Glossaire..... | 37 |
| Annexe II: Organigramme..... | 40 |

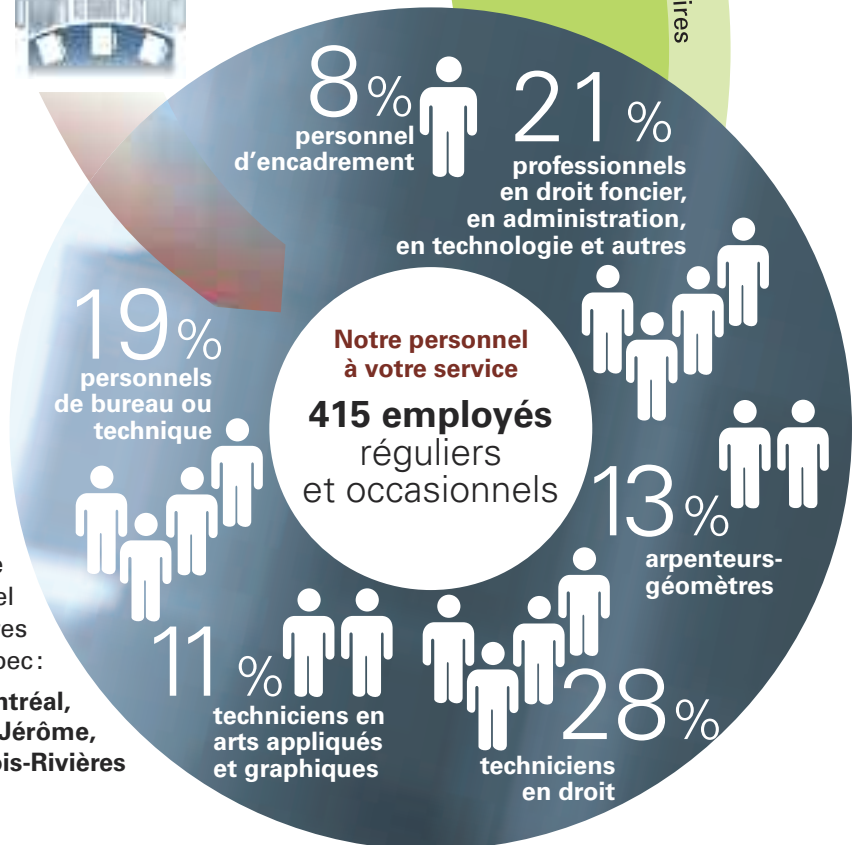
Foncier Québec en bref

Une infrastructure qui contribue au bon fonctionnement de la société et à la protection des droits fonciers.



En plus du siège social situé à Québec, 35 % du personnel est réparti dans huit centres d'opérations au Québec:

Alma, Amos, Gaspé, Montréal, Québec, Saint-Jérôme, Sherbrooke et Trois-Rivières



1 – L'univers de Foncier Québec

Le Québec occupe un territoire de près de 1,7 million de kilomètres carrés, dont 92 % sont de propriété publique. Les 8 % restants sont constitués de terres privées essentiellement regroupées dans le sud du territoire, là où vit la majorité des quelque 7,9 millions de Québécois.

En *territoire privé*, les citoyens et les entreprises détiennent un actif immobilier dont la valeur dépasse 813 milliards de dollars, pour un volume d'environ 4 millions de propriétés. L'État, par les responsabilités qu'il a confiées à Foncier Québec, témoigne du *morcellement foncier* du territoire et des droits qui s'y exercent.

L'État est propriétaire du *territoire public*, qui représente la plus grande portion du Québec. Ce territoire est l'assise fondamentale des activités économiques associées au développement des ressources naturelles. Il comprend notamment des zones affectées à des activités récréatives et des aires protégées à des fins environnementales.

LE RÔLE DE FONCIER QUÉBEC

Toute l'activité économique et sociale du Québec, autant en territoire privé que public, ne peut exister sans des institutions solides qui inspirent confiance à la population. Foncier Québec est l'une de ces institutions.

Au nom du gouvernement du Québec, Foncier Québec assure le maintien et le développement d'une infrastructure foncière qui contribue à la protection des *droits fonciers* des citoyens et des entreprises (territoire privé) et de l'État (territoire public).

L'INFRASTRUCTURE FONCIÈRE ENTERRITOIRE PRIVÉ

La propriété d'un citoyen représente généralement son principal investissement. La jouissance paisible de sa résidence ainsi que les conditions entourant son investissement sont au cœur de ses préoccupations. La propriété possède deux dimensions tout aussi importantes l'une que l'autre pour un citoyen : une valeur sociale et une valeur économique.

Afin de soutenir les citoyens et les entreprises dans l'acquisition d'une propriété, plusieurs acteurs du secteur privé et du gouvernement travaillent en collaboration avec Foncier Québec pour assurer le développement et le maintien de l'infrastructure foncière.

Les deux dimensions d'une propriété

Une propriété correspond à deux dimensions interreliées d'un patrimoine individuel : le patrimoine familial (valeur sociale) et le patrimoine financier (valeur économique)

Une valeur sociale

- Avoir une qualité de vie
- Pouvoir profiter des avantages que procure une propriété
- Avoir une occupation paisible
- Assumer ses responsabilités sociales

ET

Une valeur économique

- Pour la majorité des gens, l'acquisition d'une propriété est le plus important investissement d'une vie
- En moyenne, la résidence familiale correspond à 73 % de l'avoir*

* Statistique Canada, Enquête sur la sécurité financière (2005).

8%

Territoire privé

Territoire privé

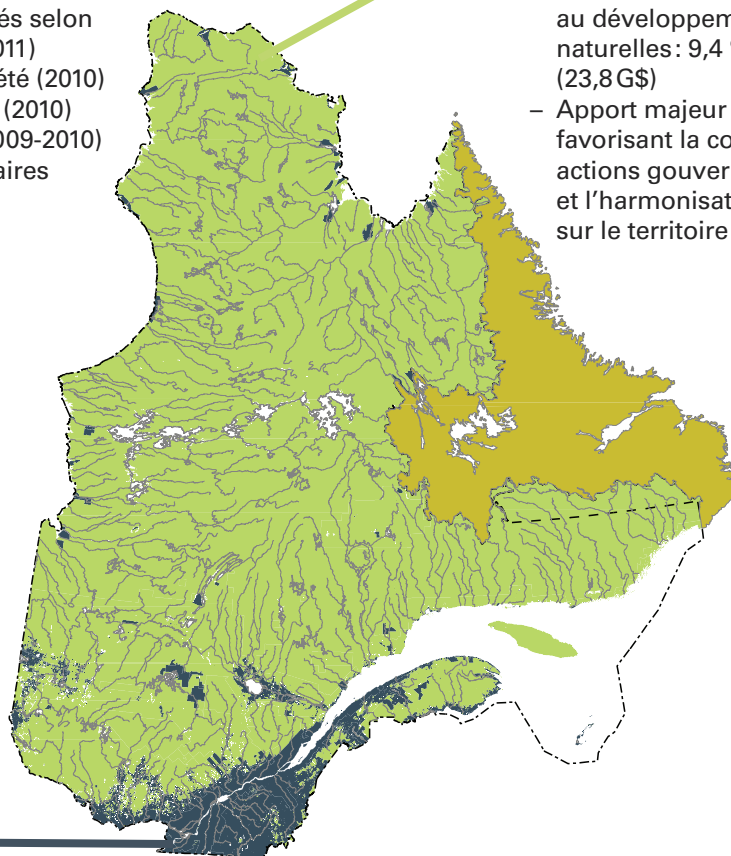
- 4 millions de propriétés (2010)
- 813 G\$: valeur des propriétés selon les évaluations foncières (2011)
- 264 276 transferts de propriété (2010)
- 7,8 G\$ de taxes municipales (2010)
- 1,5 G\$ de taxes scolaires (2009-2010)
- 208,1 G\$ de prêts hypothécaires garantis (2010)

92%

Territoire public

Territoire public

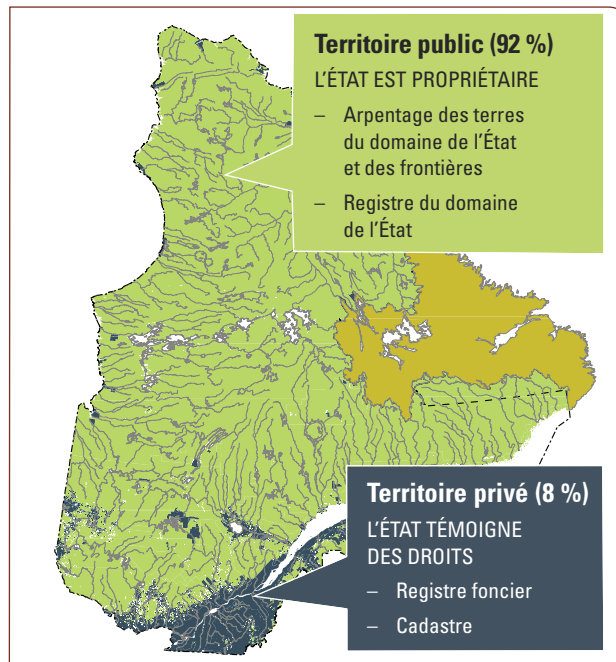
- Activités économiques associées au développement des ressources naturelles : 9,4 % du PIB québécois (23,8 G\$)
- Apport majeur aux conditions favorisant la cohérence des actions gouvernementales et l'harmonisation des usages sur le territoire public



Cette infrastructure repose sur un système de *publicité foncière* formé du *cadastre* et du *Registre foncier*. Le cadastre représente le morcellement foncier du territoire privé en désignant par un numéro et en montrant sur un plan l'ensemble des propriétés foncières (*lots*) du Québec. En identifiant distinctement les lots sur lesquels seront par la suite inscrits et publiés les droits fonciers, le cadastre constitue la structure de base de la publicité foncière.

C'est au Registre foncier que l'on trouve l'inscription des droits fonciers relatifs à chaque propriété et la documentation qui s'y rapporte (p. ex. : l'acte de vente, l'hypothèque). Cette information est publique et accessible. Le fait de publier un acte au Registre foncier rend les droits constitués par cet acte *opposables aux tiers*, c'est-à-dire que nul ne peut prétendre en ignorer l'existence. Le Registre foncier contribue ainsi à protéger le propriétaire, le créancier hypothécaire ou toute autre personne détenant un droit foncier.

L'infrastructure foncière en territoire privé soutient la majorité des activités du marché immobilier et fait intervenir plusieurs acteurs. Qu'il s'agisse des citoyens ou des entreprises désireux d'acquérir une propriété ou encore des différents professionnels et intervenants auxquels ceux-ci font appel, tous ont un rôle et des responsabilités à assumer.



LE DÉROULEMENT D'UNE TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Tous ces acteurs peuvent intervenir à l'une ou l'autre des différentes étapes d'une transaction immobilière et utiliser à diverses fins une des composantes de l'infrastructure foncière, soit le cadastre, soit le Registre foncier.

- Le citoyen ou le professionnel du droit foncier (arpenteur-géomètre, notaire ou avocat) peut consulter l'information du cadastre ou rechercher dans le Registre foncier les droits qui se rattachent à la propriété convoitée. Le professionnel du droit foncier peut également modifier cette information.
- L'institution financière peut consulter l'*information foncière* relative à une propriété avant d'accorder un prêt hypothécaire.
- Le notaire ou l'avocat ayant accompagné le citoyen dans la réalisation de sa transaction immobilière la publie au Registre foncier.
- D'autres professionnels peuvent aussi jouer un rôle lors d'une transaction immobilière. Selon les besoins, ce peut être un courtier immobilier, un évaluateur, etc.

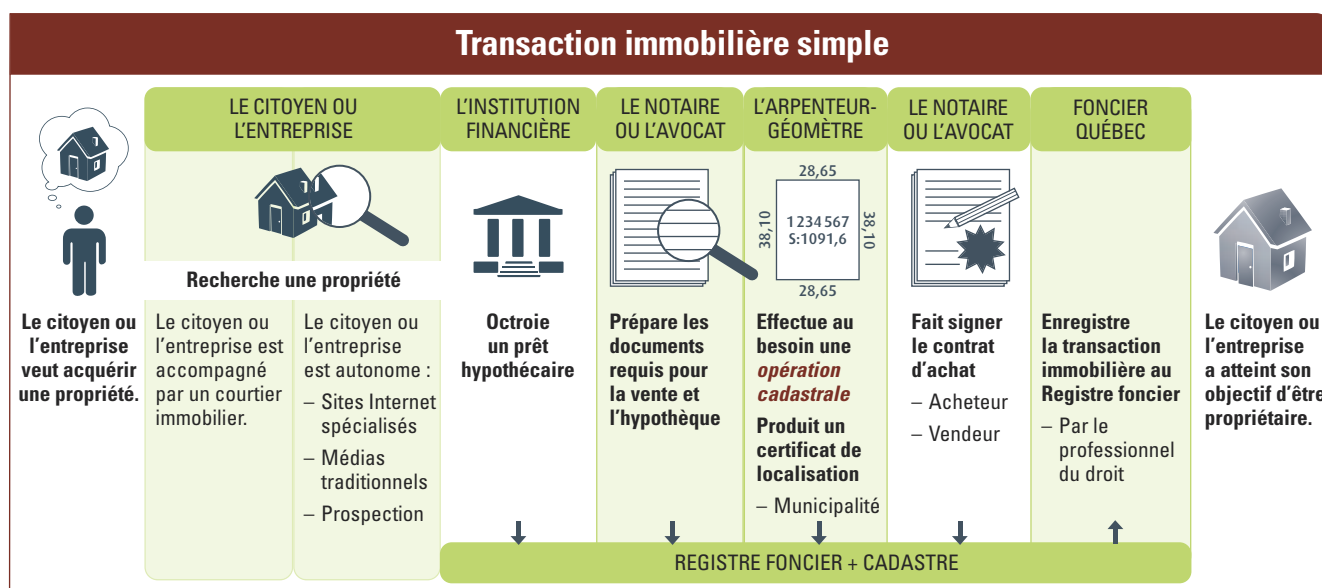
À CHACUN SES RESPONSABILITÉS

Les propriétaires

Au Québec, les citoyens et les entreprises sont responsables de leurs transactions immobilières. Le propriétaire d'un terrain qui souhaite connaître la position exacte de ses limites le fera délimiter. Il doit garantir à l'acheteur que ses titres sont exempts de vices et que la propriété est libre de tout droit, à l'exception de ceux déclarés dans l'acte de transfert de la propriété. Il doit remettre à l'acheteur les *titres de propriété* et le certificat de localisation qu'il possède.

Les professionnels du droit foncier

Les propriétaires font appel aux services de professionnels du droit foncier (arpenteur-géomètre, notaire ou avocat) pour les conseiller et les accompagner au moment d'une transaction immobilière. Ces spécialistes engagent leur responsabilité professionnelle, ce qui contribue à la qualité des titres et de la représentation des propriétés.



- L'arpenteur-géomètre produit, à la demande du vendeur et au besoin, un certificat de localisation où il exprime son opinion professionnelle sur la situation et la condition actuelles de l'*immeuble* au regard des titres de propriété, du cadastre, des lois, des règlements et de toute servitude pouvant l'affecter.
- Le notaire ou l'avocat est mandaté par l'acheteur pour effectuer un examen des titres de propriété et l'aider à conclure la transaction immobilière. Il donne son opinion professionnelle relativement à la qualité des titres du vendeur et prépare les documents requis (acte de vente, hypothèque, etc.).

L'État

Au moyen du Code civil, l'État permet à l'acheteur et au vendeur de publier leur transaction immobilière pour protéger leurs droits. C'est Foncier Québec qui, au nom de l'État, gère le système de publicité foncière.

- En collaboration avec les arpenteurs-géomètres mandatés par les citoyens, Foncier Québec procède, au besoin, à la mise à jour du cadastre.
- L'*Officier de la publicité foncière* analyse l'admissibilité des documents soumis aux fins de publication, inscrit les transactions immobilières au Registre foncier et les rend publics.

Les autres usages de l'infrastructure foncière en territoire privé

L'infrastructure foncière sert à de multiples usages :

- Elle sert, entre autres, d'assise à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières et à la Loi sur la fiscalité municipale en fournissant aux municipalités l'information nécessaire à la mise à jour de leurs rôles d'évaluation foncière. Cette information est aussi utilisée pour la taxation scolaire.

- Elle facilite la mise en pratique de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en ce qui a trait aux règlements de zonage et de lotissement, à la délivrance de permis et au contrôle du périmètre d'urbanisation. Elle soutient également l'application de la Loi sur la protection du territoire agricole et de la Loi sur le développement durable, qui protègent les territoires contre la détérioration et les usages abusifs.

Le Programme de réforme du cadastre québécois prône pour sa part le caractère « multiusage » du cadastre et la volonté de s'assurer qu'il peut servir à différentes utilisations. Ainsi, la diffusion des données du cadastre du Québec, comme données de base et de référence, permet de répondre à divers besoins, dont la définition des limites administratives, la gestion du territoire, la planification et la gestion des services publics, la valorisation et l'exploitation des ressources forestières, minières et gazières, la sécurité publique, etc.

L'INFRASTRUCTURE FONCIÈRE EN TERRITOIRE PUBLIC

En tant que propriétaire, l'État doit assurer l'intégrité de la portion publique du territoire. Ainsi, avant d'être vendue, toute terre du domaine de l'État doit être arpentée. Tous les travaux d'*arpentage* sur ces terres se font sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, qui agit à titre d'arpenteur général du Québec. Au nom du ministre, le Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ), sous la direction de Foncier Québec, a notamment la responsabilité de délimiter les frontières qui relèvent de l'État et d'établir la limite entre les territoires publics et privés. C'est également lui qui établit les limites officielles des municipalités et des territoires ayant un statut particulier.

Responsable du Registre du domaine de l'État

Le Ministère a de tout temps joué un rôle très important dans la gestion et l'exploitation du territoire public. Toutefois, au fil des années, l'évolution de la société québécoise et de ses valeurs a fait émerger de nouveaux secteurs d'activité en même temps que des préoccupations sociales et environnementales. Ainsi, il y a aujourd'hui plusieurs ministères et organismes gouvernementaux qui interviennent dans l'octroi des multiples droits et l'application des restrictions d'usage du territoire et de ses ressources.

L'harmonisation et l'expansion des usages sur le territoire public nécessitent un accès efficace à une information intégrée sur l'utilisation de ce territoire et de ses ressources. Dans cette optique, Foncier Québec tient à jour le Registre du domaine de l'État. Ce registre permet de consigner, de conserver et de rendre publique l'information relative à la *tenure*, aux droits octroyés ou consentis et *contraintes* imposées par l'État et aux territoires à statut particulier, de même que leur localisation.

SAVIEZ-VOUS QUE?

La création du cadastre officiel tel que nous le connaissons aujourd'hui a eu lieu en 1860 par la sanction de l'Acte 23, Victoria, c. 59. L'année 2010 a donc marqué le 150^e anniversaire du cadastre.

CONTRIBUTION AU BON FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ

L'infrastructure foncière joue un rôle essentiel dans le développement socioéconomique d'une collectivité. Elle favorise notamment la création de richesse en contribuant au fonctionnement harmonieux des marchés immobiliers. C'est un outil qui concourt à la protection des droits de propriété tant de l'État que des citoyens.

SAVIEZ-VOUS QUE?

La protection des droits fonciers est reconnue par des organisations internationales comme un facteur de compétitivité des pays^{2,3}.

De fait, le principe de propriété est un préalable à toute activité économique et à toute organisation sociale viable. En l'absence de droits de propriété reconnus, tout processus d'investissement, de construction immobilière et de gestion du territoire est grandement compromis. L'intégrité du lien qui existe entre la propriété, tant privée que publique, et le propriétaire constitue un levier économique.

Au Québec, l'actif immobilier auquel contribue l'infrastructure foncière est de taille.

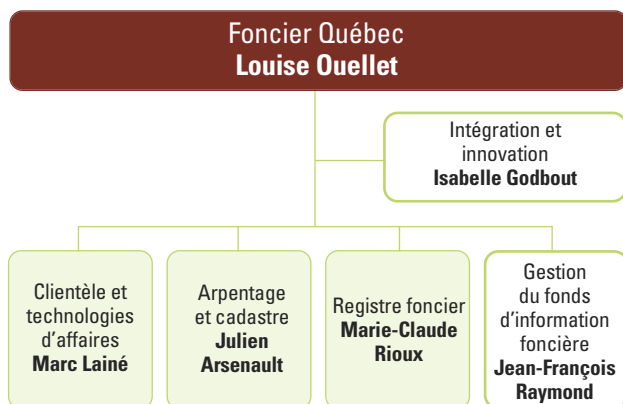
Le territoire public est le principal lieu où se déroulent les activités économiques associées au développement des ressources naturelles, qui représentent 9,4 % du produit intérieur brut (PIB)⁴ québécois, soit 23,8 milliards de dollars.

Le soutien au développement économique par l'infrastructure foncière et le bon fonctionnement du marché immobilier passent d'abord et avant tout par la confiance qu'ont les citoyens et les entreprises dans les institutions lors de la réalisation de leurs transactions immobilières.

2. Banque mondiale et Société financière internationale, *Doing Business 2011 : Agir pour les entrepreneurs*, Washington, Banque internationale pour la reconstruction et le développement et Banque mondiale [www.doingbusiness.org].
3. World Economic Forum, *Global Competitiveness Report 2010-2011* [www.weforum.org].
4. La statistique sur le PIB des ressources naturelles ne peut être comparée à celle sur la construction résidentielle, car cette dernière, telle que définie par la méthode des dépenses, prend en compte la valeur ajoutée de chaque industrie en matière de dépenses de construction. Le PIB des ressources naturelles est basé sur la méthode de calcul de la production. Référence : Institut de la statistique du Québec, « Produit intérieur brut selon les dépenses, données désaisonnalisées au taux annuel, Québec, 2007-2010 », *Comptes économiques du Québec, 4^e trimestre 2010*, Québec, L'Institut, tableau 2, p. 14 et 15.

L'ORGANISATION DE FONCIER QUÉBEC

La structure organisationnelle de Foncier Québec comprend cinq directions, dont trois directions générales. Deux directions générales soutiennent directement la raison d'être de Foncier Québec tandis que l'autre direction générale a pour mandat de veiller aux bonnes relations avec la clientèle et à la gestion des technologies de l'information. Les deux directions agissent pour leur part conjointement pour assurer la coordination et le développement stratégique des activités de Foncier Québec. Un organigramme détaillé est présenté à l'annexe II.



Sous la direction de la sous-ministre associée à Foncier Québec :

- La Direction générale de l'arpentage et du cadastre est chargée de gérer et de tenir à jour le cadastre et d'en assurer l'intégrité. Elle est actuellement maître d'œuvre du Programme de réforme du cadastre québécois, dont le but est d'obtenir une représentation complète, à jour et informatisée de l'ensemble des propriétés du Québec. Cette direction générale agit également au nom de l'arpenteur général du Québec pour assurer la description officielle des limites territoriales, la délimitation et la démarcation du morcellement foncier, l'enregistrement des droits sur le territoire public québécois ainsi que les opérations d'arpentage en milieu nordique.
- Placée sous l'autorité de l'Officier de la publicité foncière du Québec⁵, dont la mission est de vérifier l'admissibilité des droits, de les inscrire au Registre foncier et d'en assurer l'intégrité et la conservation, la Direction générale du Registre foncier (DGRF) est responsable de la tenue du Registre foncier du Québec. À ce titre, son rôle est d'offrir les services afférents à l'inscription, à la publication et à la consultation des droits immobiliers.

Pour effectuer les tâches liées à sa mission, cette direction compte sur huit centres d'opérations répartis sur le territoire. On les trouve à Alma, Amos, Gaspé, Montréal, Québec, Saint-Jérôme, Sherbrooke et Trois-Rivières. Elle est aussi responsable des services offerts par le Centre d'archivage du Registre foncier, dont l'une des fonctions est de numériser, à la demande de la clientèle, les documents qui ne sont pas encore accessibles dans le Registre foncier du Québec en ligne.

Pour soutenir la prestation de services dont elle est juridiquement responsable, la DGRF compte également sur le personnel de 73 *bureaux de la publicité des droits* (BPD), qui est administrativement géré par Services Québec.

5. L'Officier de la publicité foncière relève administrativement de Foncier Québec, mais est sous l'autorité juridique du ministère de la Justice.

- La Direction générale de la clientèle et des technologies d'affaires oriente et coordonne l'action de tous les intervenants de Foncier Québec en matière de relations avec la clientèle et elle offre à cette dernière des services d'assistance spécialisée. Elle assume également la gestion des technologies de l'information de Foncier Québec et, à cet égard, elle assure l'entretien, l'évolution, le développement et l'exploitation des systèmes d'information ainsi que la gestion et le fonctionnement de toute l'infrastructure technologique. Elle établit les orientations stratégiques en matière de technologies de l'information et fournit à l'organisation l'expertise et le soutien en matière de ressources informationnelles et de sécurité de l'information.
- La Direction de l'intégration et de l'innovation joue un rôle central dans la coordination stratégique des initiatives et des priorités de Foncier Québec. Elle veille notamment à la cohérence des actions dans une perspective de vision globale et intégrée.
- La Direction de la gestion du Fonds d'information foncière est responsable d'assurer l'administration du Fonds d'information foncière en matière de ressources financières, humaines et matérielles. Elle appuie également Foncier Québec dans les activités structurantes en matière de gestion axée sur les résultats, de planification stratégique et opérationnelle, de reddition de comptes et de gestion des risques.

CLIENTS, PRODUITS ET SERVICES

Les notaires, les avocats et les arpenteurs-géomètres constituent la principale clientèle de Foncier Québec. Ces professionnels agissent comme mandataires des citoyens propriétaires ou des entreprises. Les municipalités, les ministères et organismes gouvernementaux, les évaluateurs agréés, les agents et courtiers immobiliers, les institutions financières, les établissements d'enseignement collégial et universitaire, les chercheurs, les historiens, les généalogistes et les citoyens, particulièrement les propriétaires fonciers, font également partie de la clientèle de Foncier Québec.

Depuis quelques années, de nouvelles clientèles se sont ajoutées en raison du caractère multiusage du plan du cadastre du Québec. Ainsi, des compagnies de services publics et de télécommunication, des agences forestières, d'agroenvironnement et de transport, des entreprises minières et gazières, des organismes de conservation, figurent maintenant parmi les clients de Foncier Québec. Par conséquent, les demandes d'obtention de données du cadastre du Québec sont en croissance.

Foncier Québec offre des produits et des services spécialisés liés au cadastre et à l'arpentage des terres publiques ainsi qu'à l'inscription et à la consultation des droits fonciers, dont la majorité est tarifée.

Foncier Québec offre également un service téléphonique d'assistance à la clientèle.

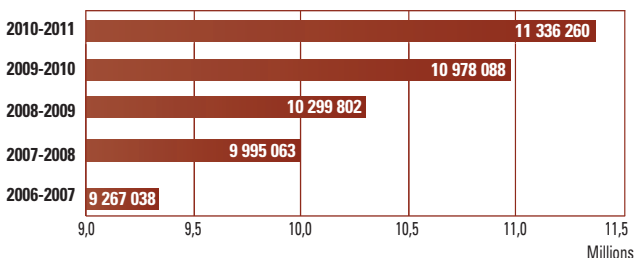
DES SERVICES EN LIGNE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA CLIENTÈLE

Les produits et services sont offerts sur le Web, par courriel, par téléphone et par la poste. Toutefois, la grande majorité des clients utilisent les services accessibles en ligne. Ils peuvent ainsi consulter et commander des documents ou des produits numériques à distance ou encore, selon le cas, transmettre ou inscrire des documents par voie électronique aux registres publics de Foncier Québec. Les données ci-après démontrent l'utilisation grandissante des services en ligne :

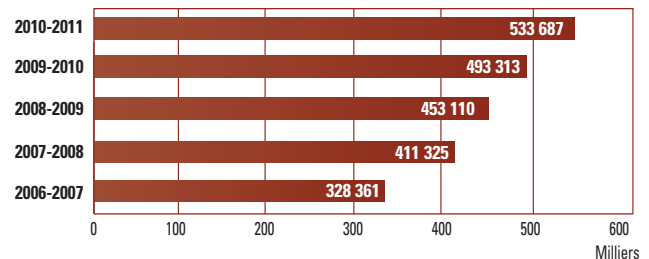
Le Registre foncier du Québec en ligne (www.registrefoncier.gouv.qc.ca)

Consultation, commande et inscription des documents relatifs aux transactions immobilières d'une propriété foncière.

NOMBRE DE DOCUMENTS CONSULTÉS OU COMMANDÉS EN LIGNE



NOMBRE DE RÉQUISITIONS D'INSCRIPTION TRANSMISES EN LIGNE

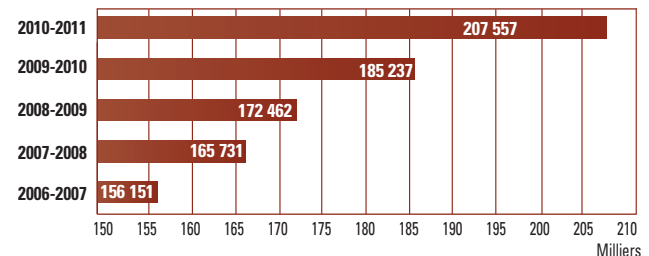


Infolot

(infolot.mrnf.gouv.qc.ca)

Consultation des données officielles du plan du cadastre du Québec, tant descriptives que graphiques, pour les territoires où la réforme du cadastre est terminée.

NOMBRE DE SESSIONS DE CONSULTATION



NANCY LAROUCHE, TECHNICIENNE EN DROIT AU SERVICE D'ASSISTANCE À LA CLIENTÈLE

La clientèle de Foncier Québec est très diversifiée. Je ne sais donc jamais ce qui m'attend à l'autre bout du fil. Ma journée est remplie de surprises!

2 – Gestion du personnel et des ressources

LE PERSONNEL

Au 31 mars 2011, Foncier Québec comptait 415 personnes à son service (personnel régulier et occasionnel). Le tableau suivant montre la répartition de ces employés selon la catégorie d'emploi.

| Catégorie d'emploi | Personnel en place |
|-------------------------|--------------------|
| Personnel d'encadrement | 8 % |
| Personnel professionnel | 34 % |
| Personnel technique | 49 % |
| Personnel de bureau | 9 % |

Ce nombre de personnes correspond à 382 *équivalents temps complet (ETC)* utilisés. La comparaison de l'effectif utilisé en 2010-2011 avec celui utilisé en 2009-2010 révèle une baisse totale de 2,8 %. Cette baisse s'explique principalement par le *phénomène de l'attrition*.

L'embauche d'étudiants et de stagiaires fait partie des mesures prises pour assurer le renouvellement de la fonction publique québécoise et fidéliser un bassin de main-d'œuvre qui représente la relève. Ainsi, Foncier Québec a accueilli 53 étudiants ou stagiaires à l'été 2010 et, au 31 mars 2011, utilisait les services de 38 étudiants ou stagiaires pour du travail à temps partiel.

LA RÉPARTITION DES EMPLOIS À FONCIER QUÉBEC

La répartition des emplois à Foncier Québec, y compris les emplois réguliers et occasionnels, est la suivante :

| | |
|--|------|
| Personnel de bureau | 9 % |
| Personnel technique | 10 % |
| Techniciens en droit | 28 % |
| Techniciens en arts appliqués et graphiques | 11 % |
| Arpenteurs-géomètres | 13 % |
| Professionnels en administration et autres | 12 % |
| Professionnels en technologie de l'information | 9 % |
| Personnel d'encadrement | 8 % |

LE PERSONNEL DE FONCIER QUÉBEC EN RÉGION

En plus du siège social situé à Québec, la structure opérationnelle de Foncier Québec compte huit centres d'opérations répartis sur le territoire québécois. Ils se trouvent à Alma, Amos, Gaspé, Montréal, Québec, Saint-Jérôme, Sherbrooke et Trois-Rivières. Le personnel qui y travaille (35 %) est affecté à la tenue du Registre foncier du Québec.



MÉLISSA ROBICHAUD, TECHNICIENNE EN DROIT AU CENTRE D'OPÉRATIONS

Je suis entrée en fonction dans un centre d'opérations il y a maintenant 10 ans. À ce moment, j'ai été séduite par l'équipe jeune et dynamique ainsi que par les différents défis qui m'étaient offerts. Puis, au fil des ans, j'ai pris part à différents mandats ce qui m'a donné l'opportunité de diversifier mes compétences.

LA MOBILISATION ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL : UNE PRÉOCCUPATION

Le groupe de réflexion sur la mise en œuvre des changements à Foncier Québec créé l'an dernier permet d'être au fait des préoccupations des employés et est un lien privilégié d'information pour les membres de la direction. Ce groupe a permis d'établir une compréhension commune des nombreux projets en cours et des changements organisationnels qui en découleront.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Foncier Québec ne dispose pas de crédits votés par l'Assemblée nationale du Québec, comme c'est généralement le cas pour les ministères et les organismes gouvernementaux. Son financement est encadré par le Fonds d'information foncière, qui a été institué en vertu de l'article 17.12.1 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Il s'agit d'un fonds destiné au financement des activités du Registre foncier, du cadastre et de l'arpentage ainsi qu'aux produits et aux services qui en résultent. Foncier Québec autofinance entièrement ses activités à partir d'un tarif imposé sur les produits et les services.

Pour l'exercice 2010-2011, les revenus de Foncier Québec s'élevaient à 133,1 millions de dollars, alors que les dépenses enregistrées étaient de

l'ordre de 91,7 millions de dollars. L'excédent de l'exercice 2010-2011 de 41,4 millions de dollars est en grande partie attribuable à la perception immédiate des revenus associés aux coûts de la *renovation cadastrale*, coûts qui sont reportés en étant capitalisés et amortis sur une période de 40 ans. Le reste s'explique par le maintien de la bonne performance du marché immobilier.

En 2010-2011, les revenus sont demeurés semblables à ceux perçus en 2009-2010, avec une infime baisse de 0,1 %. Quant aux dépenses, elles ont augmenté de 1 million de dollars, soit une hausse de 1 % comparativement à l'année précédente. Cette augmentation est principalement attribuable à la croissance des dépenses pour des services professionnels afférents aux travaux entrepris en vue de l'harmonisation des réseaux de Foncier Québec et à l'évolution, à la gestion, à l'exploitation et à l'entretien des systèmes informatiques.

RÉSULTATS FINANCIERS

| | 2009-2010 | 2010-2011 | Écart | |
|----------|-----------|-----------|-----------|---------|
| Revenus | 133,2 M\$ | 133,1 M\$ | - 0,1 M\$ | - 0,1 % |
| Dépenses | 90,7 M\$ | 91,7 M\$ | + 1 M\$ | + 1 % |
| Excédent | 42,6 M\$ | 41,4 M\$ | - 1,2 M\$ | - 2,7 % |

En 2010-2011, les investissements se sont élevés à près de 46 millions de dollars. La majeure partie a été consacrée à la poursuite des travaux de rénovation cadastrale.



STEVE BOULET, ÉCONOMISTE

Travailler à Foncier Québec me permet de réaliser des mandats variés en collaboration avec des gens de plusieurs professions. Comme je dois tenir compte de différents points de vue, cela me permet d'élargir mes horizons. C'est un univers enrichissant!

LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Les technologies de l'information de Foncier Québec soutiennent la prestation de services à la clientèle de Foncier Québec. Plusieurs systèmes sont utilisés à distance par la clientèle.

En 2010-2011, Foncier Québec a investi près de 13 millions de dollars dans les technologies de l'information pour maintenir et améliorer l'efficacité de ses façons de faire ainsi que la qualité de sa prestation de services.

Pour bonifier son offre de service, Foncier Québec a amorcé et poursuivi d'importants projets, dont le « Cadastre 100 % numérique » et le Service en ligne de réquisition d'inscription. Notons que ces investissements contribuent également à assurer la stabilité de la prestation de services dans un contexte de diminution de personnel.

Sur le plan technologique, des investissements ont été faits pour maintenir à niveau l'infrastructure technologique des systèmes intrinsèquement liés à la mission de Foncier Québec et pour soutenir les développements à court terme. De plus, les réflexions entreprises se poursuivent afin de déterminer les développements qui devront être faits au cours des prochaines années pour remédier à la désuétude des systèmes technologiques et, par le fait même, maintenir et améliorer les services à la clientèle.



GEORGES LATULIPPE, AGENT DE BUREAU

J'aime le travail d'équipe et la diversité. Comme mes tâches principales sont les comptes à payer, les comptes à recevoir et la formation, cela fait en sorte que je dois continuellement échanger sur ces questions avec mes collègues et les fournisseurs.

3 – Faits saillants 2010-2011

En plus des réalisations liées aux engagements du plan stratégique et du plan d'action, certains résultats se démarquent par leur importance.

AMÉLIORATION CONTINUE DE NOS SERVICES EN LIGNE : VERS UNE AUTONOMIE DU CLIENT

Pour assurer l'autonomie de sa clientèle, faciliter les transactions des professionnels externes et améliorer la productivité, Foncier Québec a poursuivi plusieurs projets en 2010-2011. Ces projets de grande importance assureront le maintien de sa mission.

SERVICE EN LIGNE DE RÉQUISITION D'INSCRIPTION

Le service en ligne de réquisition d'inscription offrira à la clientèle une interface conviviale pour lui permettre de préparer et de valider une demande d'inscription au Registre foncier directement à partir du Registre foncier du Québec en ligne. Ce projet accroîtra la productivité et l'efficacité du système. En 2010-2011, les travaux ont suivi leur cours dans le respect des délais et des échéances. L'implantation finale est prévue pour l'automne 2012.

« CADASTRE 100 % NUMÉRIQUE »

Ce projet vise à simplifier les processus de travail et à accroître la productivité du personnel et de la clientèle. À terme, il fera en sorte que tout plan servant à la mise à jour du cadastre sera présenté uniquement sur support informatique. L'élimination du papier et l'adoption du format électronique pour les échanges avec la clientèle externe aideront à réduire les efforts de traitement et à faire face aux réductions de personnel. Pour la clientèle externe, le projet accroîtra également l'accessibilité en ligne de l'information foncière et facilitera la circulation et le partage de cette information entre les divers intervenants. La mise en œuvre complète est prévue pour 2011-2012.



NATHALIE ARNAUD, CONSEILLÈRE EN PUBLICITÉ FONCIÈRE AU REGISTRE FONCIER

Cela fait maintenant vingt ans que j'ai la chance de participer à plusieurs projets d'envergure. Les valeurs que je trouve quotidiennement au travail sont le dynamisme, l'intégrité et l'honnêteté des collègues ainsi que leur respect envers la clientèle. Bref, travailler au Registre foncier, c'est énergisant!

NUMÉRISATION DES ARCHIVES FONCIÈRES

En rapport avec sa mission de conservation de son patrimoine documentaire, Foncier Québec a poursuivi ses travaux de numérisation massive. Pour la clientèle, ce projet facilite la consultation en ligne des documents tout en les mettant à l'abri d'une perte éventuelle ou d'une détérioration partielle ou totale. Cette action s'inscrit dans un processus intégré de gestion de la sécurité des actifs informationnels et de la gestion des risques.

Au terme de ce projet, la clientèle de Foncier Québec aura accès, de façon autonome, à l'ensemble des documents d'archives foncières. À ce jour, plus de 50 % des documents des archives cadastrales et d'arpentage de Foncier Québec ont été numérisés, alors que la quasi-totalité des documents du Registre foncier est déjà accessible en ligne.



JULIE CAOUCETTE, WEBMESTRE À FONCIER QUÉBEC

Foncier Québec bouillonne de projets Web forts intéressants et j'ai de plus le plaisir de travailler avec des gens passionnés.

4 – Gouvernance

Soutenir la performance de son organisation : Foncier Québec a poursuivi la mise en place d'outils de bonne gouvernance de manière à favoriser une saine gestion qui répond à des critères d'efficacité, d'intégrité et de responsabilité.

TOUJOURS MIEUX SERVIR LA CLIENTÈLE

- Après la réalisation de nombreux projets permettant la bonification de la prestation électronique de services et l'optimisation des processus de travail, plusieurs réflexions se sont amorcées afin d'en améliorer l'accessibilité et l'interopérabilité.
- Toujours à l'écoute de sa clientèle et dans un souci d'amélioration continue, Foncier Québec a posé des actions afin de répondre aux demandes de sa clientèle. En 2010-2011, Foncier Québec a procédé à la réorganisation de l'accueil téléphonique du service d'assistance à la clientèle notamment en modifiant le système de répartition des appels.

MAINTENIR UNE SAINTE GESTION DE SON ADMINISTRATION

Foncier Québec :

- a complété les travaux d'un audit de qualité pour évaluer la qualité de l'information foncière et des services à la clientèle;
- a démarré les travaux sur la politique de financement des services publics;
- a assuré un suivi semestriel de son plan de gestion des risques;
- a mis en place un processus d'analyse des contrôles internes en ressources financières afin de minimiser les risques d'erreurs dans le cycle de production de l'information financière;
- a poursuivi des activités de veille stratégique;

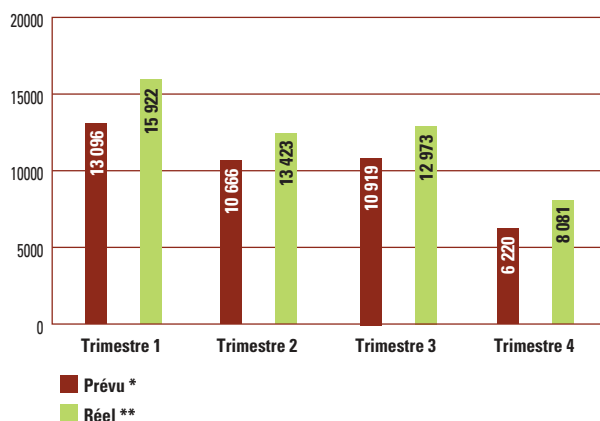
- a mis en place une solution intégrée de gestion de son portefeuille d'investissements qui permet de soutenir le processus décisionnel lié à la conduite des projets et de bien gérer la capacité de réalisation de ceux-ci. Cette solution facilite également l'optimisation de l'utilisation des profils d'expertise les plus en demande. Un tableau de bord a été élaboré pour permettre à l'équipe de direction d'assurer un suivi et un contrôle optimaux du déroulement des projets du plan d'affaires de Foncier Québec;
- a amorcé une démarche visant à appuyer sa gouvernance sur un modèle de gestion de programmes axée sur la valeur. Il s'agit d'une démarche qui vise à introduire dans la gestion quotidienne de l'organisation des principes, un mode de gestion et des outils permettant de créer de la valeur. Ce modèle instaure un lien entre la vision stratégique de l'organisation qui a tendance à créer de la valeur et les décisions quotidiennes qui sont prises à tous les niveaux de l'organisation;
- a pris en considération les principes de développement durable et des technologies vertes (éco-TIC) en mettant en place des principes concernant les achats écoresponsables (certification EPEAT) pour l'équipement informatique. De plus, afin de le rendre plus efficient, Foncier Québec a démarré différents autres projets qui confirment sa volonté de prendre en considération les principes de l'éco-TIC dans la gestion de son parc informatique.

5 – Résultats et statistiques

L'année 2010-2011 fut excellente pour le marché immobilier. La reprise économique, les conditions d'emprunt favorables et un important flux migratoire expliquent cette bonne performance.

Le nombre des mises en chantier de 2010-2011 a surpassé les attentes. L'anticipation d'une remontée des taux d'intérêt en début d'année et l'effervescence du marché de la revente expliquent cet écart.

LE NOMBRE DE MISES EN CHANTIER 2010-2011



* Ministère des Finances du Québec

** Société canadienne d'hypothèques et de logement

Les résultats qui suivent concernent les engagements de Foncier Québec énoncés dans le Plan stratégique 2008-2011 du ministère des Ressources naturelles et de la Faune⁶ et les résultats relatifs au Plan d'action de Foncier Québec pour l'année financière 2010-2011. Notons que les actions précisées dans ce plan sont liées aux objectifs stratégiques du Ministère.

Finalement, la dernière section montre les résultats relatifs au service la clientèle ainsi que quelques statistiques d'achalandage.



MICHEL MORNEAU, ARCHITECTE D'ENTREPRISE

Foncier Québec est une organisation à échelle humaine où tous ceux qui en ont envie peuvent influencer la façon de faire les choses. Notre mission est claire et précise et nous savons que l'on contribue à quelque chose d'essentiel pour la société. Nous sommes là pour permettre aux gens de dormir tranquille et l'on fait super bien ça.

6. www.mrnf.gouv.qc.ca/ministere/plan.

PLAN STRATÉGIQUE 2008-2011 DU MINISTÈRE

Donner au Québec un nouveau plan de cadastre à jour et informatisé.

| INDICATEUR | CIBLE | RÉSULTAT |
|--|---|----------|
| Pourcentage cumulatif des lots rénovés du cadastre québécois | D'ici à 2011, rénovation de 68 % des lots CIBLE ANNUELLE 68 % | 67,2 % |

En 1992, le Conseil des ministres autorisait la poursuite du Programme de réforme du cadastre québécois, dont l'un des objectifs est de constituer une image complète et fidèle du morcellement foncier du territoire. Cet objectif couvre les activités relatives à la rénovation cadastrale. Le résultat de cette vaste opération se caractérisera par la détention de données fiables et standardisées, une représentation graphique complète du morcellement foncier privé et des données informatisées continuellement à jour.

On estime à un peu plus de 3,8 millions le nombre total de lots cadastrés à rénover. En 2010-2011, les travaux de rénovation cadastrale ont permis d'officialiser 115 362 lots, soit 29 425 lots de moins que la cible, portant ainsi à 67,2 % le pourcentage cumulatif de lots rénovés.

La cible de 68 % n'est pas atteinte. Le nombre de lots rénovés au cours d'une année dépend des contrats attribués deux à quatre années auparavant. Ainsi, un nombre moins important que prévu de contrats signés pour l'année 2007-2008 a amené un retard quant au nombre de lots rénovés par rapport aux prévisions du plan stratégique. L'échéance finale du Programme de réforme du cadastre québécois demeure toutefois inchangée.

PLAN D'ACTION 2010-2011 DE FONCIER QUÉBEC

Poursuivre la rénovation cadastrale dans le but de terminer le projet en 2021.

| INDICATEUR | CIBLE | RÉSULTAT |
|---|--------|----------|
| Pourcentage cumulatif de lots attribués | 79,5 % | 79,9 % |

Foncier Québec fait appel aux firmes d'arpenteurs-géomètres du secteur privé pour effectuer les travaux de rénovation du cadastre québécois en leur attribuant des contrats par appels d'offres publics.

Afin d'achever la rénovation cadastrale en 2020-2021, comme cela est prévu, Foncier Québec avait pour objectif d'octroyer des contrats permettant d'atteindre un pourcentage total de lots attribués de 79,5 %.

Pour l'exercice financier 2010-2011, Foncier Québec a attribué 130 189 lots. Depuis le début de la réforme, ce sont 3 045 983 lots qui ont été attribués, soit 79,9 % de l'ensemble des lots. La cible est donc dépassée.

PLAN STRATÉGIQUE 2008-2011 DU MINISTÈRE

Mettre en place un registre de l'information foncière officielle du domaine de l'État.

| INDICATEUR | CIBLE | RÉSULTAT |
|--|-------------------------------|----------|
| Pourcentage d'enregistrement au Registre du domaine de l'État des droits, des contraintes et des territoires à statuts juridiques particuliers | D'ici à 2011, de 17 % à 100 % | 99,2 % |

On trouve aujourd'hui plusieurs ministères et organismes qui consentent ou acquièrent des droits sur le territoire public. Ces entités gouvernementales doivent les enregistrer dans le Registre du domaine de l'État. Cela permet de consigner, de conserver et de rendre publique une information relative à la tenure, aux droits, aux contraintes et aux territoires à statut particulier décrétés par l'État, de même qu'à leur localisation.

Lors de l'établissement de la cible, on prévoyait que près de 325 000 droits et contraintes seraient enregistrés dans le Registre du domaine de l'État. Le nombre de droits et contraintes varie dans le temps. Ainsi, au 31 mars 2011, on en dénombrait 297 431.

Toujours au 31 mars 2011, 99,2 % des 297 431 droits et contraintes prévus étaient enregistrés. Ce résultat a été atteint grâce à la collaboration des différents émetteurs de droits, dont majoritairement au Ministère, ainsi qu'à plusieurs actions posées par Foncier Québec. On pense notamment :

- aux ententes administratives signées avec tous les ministères et organismes émetteurs;
- à la désignation officielle des ministères et organismes par avis ministériel publié dans la *Gazette officielle*;
- à l'accompagnement et au soutien (en argent et en ressources humaines) des émetteurs et délégataires;
- à la participation active à l'adaptation des systèmes des émetteurs (en argent et en ressources humaines).

Malgré tout, certains émetteurs n'ont pu être au rendez-vous à temps. On pense notamment à certaines municipalités régionales de comté à qui le Ministère a délégué de nouvelles responsabilités de gestion des droits fonciers en cours de route. En ce qui concerne les *émetteurs des droits et contraintes* non encore enregistrés, Foncier Québec continuera à les soutenir afin que l'enregistrement soit fait dans les meilleurs délais.

S'assurer que l'information foncière contribue efficacement à la sécurité des droits des citoyens.

| INDICATEUR | CIBLE | RÉSULTAT |
|---|---------------------|----------|
| Pourcentage des réquisitions d'inscription de droits traitées en moins de 24 heures | Annuellement, 100 % | 99,2 % |

Les réquisitions d'inscription de droits dans le Registre foncier comprennent les avis d'adresse et les *actes au long*, soit les ventes, les hypothèques, les servitudes, etc. Le délai d'inscription calculé sur la base des jours ouvrables représente le temps écoulé entre le moment de la présentation de la réquisition d'inscription et celui où toutes les inscriptions découlant de cette réquisition sont rendues publiques. Comme il est mentionné dans le Code civil du Québec, les inscriptions doivent être traitées au jour le jour.

En 2010-2011, 626 686 réquisitions d'inscription de droits ont été traitées dans un délai de 24 heures, ce qui représente 99,2 % des réquisitions reçues. Malgré l'obligation légale, la cible de 100 % est difficilement atteignable en raison de facteurs sur lesquels nous n'avons pas de contrôle.

Le délai de traitement s'explique par le fait qu'en certaines périodes de l'année la demande dépasse la capacité de travail et par des problèmes de ralentissement du système informatique survenus occasionnellement.

| INDICATEUR | CIBLE | RÉSULTAT |
|--|---|---------------|
| <p>Pourcentage d'amélioration du délai moyen de traitement d'une requête d'opération cadastrale</p> <p>La mise à jour du cadastre consiste à recevoir et à analyser une requête d'opération cadastrale réalisée par un arpenteur-géomètre au nom d'un propriétaire. Le Ministère valide sa conformité aux instructions et l'officialise aux fins de publicité foncière.</p> <p>Le délai de traitement d'une requête d'opération cadastrale calculé sur la base des jours ouvrables représente le nombre de jours écoulés entre la date de réception de la requête et celle de l'officialisation du <i>plan cadastral</i>. Quant au pourcentage d'amélioration, il est calculé en fonction du délai moyen obtenu pour l'année financière par rapport à celui observé au moment de l'élaboration du Plan stratégique 2008-2011, soit 25 jours ouvrables.</p> <p>Le délai moyen de traitement des requêtes officialisées entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011 a été de 24,2 jours ouvrables, ce qui représente une mince amélioration de 3 %.</p> <p>L'écart est attribuable à des départs non prévus de personnel ainsi qu'à l'effort intensif fourni par le personnel pour réaliser le projet « Cadastre 100 % numérique ». Les bénéfices escomptés par l'implantation de ce projet devraient permettre d'atteindre la cible de nouveau.</p> | <p>D'ici 2011, amélioration de 20 %</p> | <p>3 %</p> |
| <p>Pourcentage d'amélioration du délai moyen de traitement d'une demande relative à l'intégrité du cadastre</p> | <p>D'ici 2011, amélioration de 25 %</p> | <p>33,5 %</p> |
| <p>L'intégrité du registre cadastral est assurée, entre autres, en apportant les modifications requises aux données cadastrales officielles. Les demandes à cet effet proviennent des propriétaires et des différents usagers du cadastre.</p> <p>Le délai de traitement d'une demande relative à <i>l'intégrité du cadastre</i> calculé sur la base des jours ouvrables représente le nombre de jours écoulés entre la date de réception de la demande et celle de la fermeture du dossier. Le pourcentage d'amélioration est calculé en fonction du délai moyen obtenu pour l'année financière par rapport à celui observé au moment de l'élaboration du Plan stratégique 2008-2011, soit 271 jours ouvrables.</p> <p>Le délai moyen de traitement d'une demande relative à l'intégrité du cadastre entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011 a été de 180 jours, ce qui représente une amélioration significative de 33,5 %.</p> | | |

PLAN D'ACTION 2010-2011 DE FONCIER QUÉBEC

Tenir et mettre à jour le cadastre.

| INDICATEUR | CIBLE | RÉSULTAT |
|--|-------|----------|
| Proportion des requêtes d'opérations cadastrales courantes officialisées | 100 % | 90,8 % |

En 2010-2011, Foncier Québec a reçu 16 341 requêtes d'opérations cadastrales, soit 356 requêtes de plus que les 15 985 prévues. Au 31 mars 2011, 14 836 requêtes d'opérations cadastrales ont été officialisées, soit 1 505 (9 %) de moins que le nombre de requêtes reçues.

L'écart est attribuable à des départs non prévus de personnel, lequel n'a pas été remplacé notamment en raison de la pénurie de main-d'œuvre spécialisée, ainsi qu'à l'effort intensif fourni par le personnel pour réaliser le projet « Cadastre 100 % numérique ».

Assurer l'intégrité du cadastre.

| INDICATEUR | CIBLE | RÉSULTAT |
|---------------------------------|-------|----------|
| Proportion des dossiers traités | 100 % | 88,7 % |

Pour l'exercice financier 2010-2011, Foncier Québec a reçu 1 733 dossiers et en a fermé 1 537, soit 11 % de moins que le nombre reçu. Ces résultats ont eu pour effet d'augmenter légèrement le nombre de dossiers en attente.

L'écart est attribuable à des départs non prévus de personnel, lequel n'a pas été comblé notamment en raison de la pénurie de main-d'œuvre spécialisée, ainsi qu'à l'affectation de ressources à des projets d'optimisation en cours.

Contrôler la qualité des décisions de l'Officier de la publicité foncière.

| INDICATEUR | CIBLE | RÉSULTAT |
|--|-------|----------|
| Taux de conformité des décisions de l'Officier selon les prescriptions des lois et des règlements applicables en matière de publicité foncière | 96 % | 96,8 % |

Les décisions juridiques de l'Officier de la publicité foncière doivent être conformes aux prescriptions des lois et des règlements applicables en matière de publicité foncière. Un système de contrôle de la qualité *a posteriori* s'en assure. Les contrôles, au nombre de quatre par année (juin, septembre, décembre et mars de l'année financière), sont effectués selon une méthodologie établie à cette fin.

En 2010-2011, les décisions de l'Officier ont été conformes dans 96,8 % des cas, ce qui dépasse la cible fixée.

| INDICATEUR | CIBLE | RÉSULTAT |
|--|-------|----------|
| Taux de correction d'erreurs matérielles | 1,5 % | 1,05 % |
| <p>Lorsque l'Officier constate une erreur matérielle dans un registre, dans l'état certifié d'une inscription ou dans une mention faite en marge d'un document, ou qu'il constate l'omission d'une inscription ou d'une mention dans un registre ou en marge d'un document, il procède à la rectification ou à l'inscription, ou effectue la mention, de la manière prescrite par règlement. La même procédure s'applique à la demande de tout intéressé. Dans tous les cas, l'Officier indique la date, l'heure et la minute de la rectification de l'inscription ou de la mention.</p> <p>L'indicateur représente le pourcentage de correction d'erreurs matérielles. L'Officier vise un taux de correction inférieur à 1,5 %, la cible est donc atteinte.</p> | | |
| <p>Traiter les réquisitions de <i>radiation</i> des droits avec la plus grande diligence.</p> | | |
| INDICATEUR | CIBLE | RÉSULTAT |
| Taux des réquisitions de radiation traitées en ≤ 10 jours | 70 % | 83,5 % |
| <p>Une réquisition de radiation des droits survient principalement après le paiement d'une hypothèque (quittance). Selon le Code civil du Québec, l'Officier de la publicité des droits doit, avec la plus grande diligence, inscrire cette réquisition.</p> <p>En 2010-2011, 262 650 réquisitions de radiation des droits ont été traitées, soit 3 101 de moins qu'en 2009-2010. Le pourcentage de ces réquisitions qui ont été traitées dans un délai de 10 jours ouvrables est de 83,5 %, soit 219 297 réquisitions. La cible est largement atteinte.</p> <p>Les différents projets d'optimisation des processus, dont le nouveau mode de contrôle de qualité par échantillonnage entré en vigueur en 2009, expliquent cette performance.</p> | | |

Réaliser un audit qualité de l'information foncière et des services à la clientèle.

| INDICATEUR | CIBLE | RÉSULTAT |
|---------------------|-------|----------|
| Taux de réalisation | 100 % | 100 % |

Dans son Plan stratégique 2008-2011, le Ministère a pris l'engagement, dans ses actions déterminantes, d'effectuer un audit qualité sur l'infrastructure foncière. Dans ce contexte, Foncier Québec souhaitait obtenir un avis indépendant sur la qualité de l'information foncière et les services à la clientèle ayant un lien avec ses obligations légales et réglementaires associées aux opérations du Registre foncier, du cadastre et de l'arpentage. Sur la base de renseignements factuels obtenus au cours de la période allant du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, l'audit portait sur deux aspects, soit :

- la qualité de l'information foncière, en démontrant la suffisance et l'efficacité de la conception des contrôles de qualité mis en œuvre;
- la qualité des services à la clientèle, en mesurant la fiabilité des calculs des délais et en attestant la conformité des résultats des activités avec les cibles de performance annoncées.

Dans le rapport final déposé en juillet 2010, l'auditeur conclut que, pour 48 des 64 critères de qualité de l'information foncière issus des obligations légales et réglementaires, les contrôles de qualité sont suffisants et conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que les critères de qualité sont atteints. Un plan d'action est en cours pour les critères dont le contrôle de qualité est jugé insuffisant. Quant aux tests d'efficacité, ils ont porté sur 38 critères de qualité de l'information foncière. L'auditeur conclut que, pour l'ensemble de ces 38 critères, les contrôles de qualité sont appliqués efficacement et fournissent une assurance raisonnable, pour la période audité, de l'atteinte de la qualité de l'information foncière en fonction des obligations de Foncier Québec.

Pour le volet qualité des services à la clientèle, l'auditeur conclut que, pour trois des sept critères de qualité des services à la clientèle issus des obligations légales et réglementaires, les délais de services à la clientèle, à tous les égards importants, sont conformes aux cibles de performance annoncées pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010. Pour quatre critères, l'auditeur n'a pu conclure, car il n'a pu effectuer les tests de corroboration en raison d'un manque d'éléments probants. Finalement, c'est sur la base de faits mesurables que les résultats démontrent la qualité des travaux accomplis par Foncier Québec en rapport avec ses responsabilités.

Assurer la disponibilité du système informatique du Registre foncier.

| INDICATEUR | CIBLE | RÉSULTAT |
|-----------------------|-------|----------|
| Taux de disponibilité | 95 % | 99,5 % |

L'indicateur mesure la disponibilité des composantes du centre de traitement utilisées pour soutenir les services du système informatique du Registre foncier (SIRF).

Les services inclus dans l'indicateur sont :

- le service de consultation à distance;
- le service de présentation d'inscription à distance;
- le service de traitement des inscriptions au Centre opérationnel (CO);
- le service de la boîte postale du SIRF.

Notons que le taux de disponibilité est affecté par chaque minute de panne qui perturbe l'un ou l'autre de ces services.

La cible est largement atteinte.

PLAN STRATÉGIQUE 2008-2011 DU MINISTÈRE

Innover dans la façon d'assumer le rôle de l'État.

| INDICATEUR | CIBLE | RÉSULTAT |
|--|---|---------------------------|
| Taux de réalisation du plan d'amélioration associé à la rénovation et à la mise à jour du cadastre | D'ici à 2011, mise en œuvre d'au moins 15 mesures | 17 mesures mises en œuvre |

Depuis 1992, les conditions de réalisation de la réforme cadastrale ont considérablement changé et évoluent encore. Le Ministère doit donc tenir compte des changements et phénomènes nouveaux ou anticipés, lesquels sont souvent indépendants de sa volonté, dans le processus de rénovation cadastrale. Mentionnons notamment la capacité de production limitée des fournisseurs en région. À ces facteurs s'ajoute le contexte gouvernemental et démographique, qui crée une pression croissante sur les ressources. Cette situation a amené le Ministère à entreprendre une révision de ses façons de faire dans la continuité des actions passées, de manière à s'adapter à cette nouvelle réalité.

En juin 2007, le Ministère déposait le rapport *Un plan pour compléter la réforme du cadastre québécois* présentant le fruit de ses réflexions. Trente-neuf mesures ont été retenues, dont l'instauration d'au moins quinze d'entre elles devait être terminée le 31 mars 2011.

Au 31 mars 2011, 17 mesures avaient été mises en œuvre, soit 13 mesures améliorant le processus de rénovation cadastrale et 4 mesures innovatrices en matière de mise à jour du cadastre.

PLAN D'ACTION 2010-2011 DE FONCIER QUÉBEC

Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action du cadre de gestion des personnes du Ministère.

| INDICATEUR | CIBLE | RÉSULTAT |
|-----------------------------------|-------|----------|
| Taux de mise en place des actions | 100 % | 90 % |

Le cadre de gestion des personnes élaboré par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune repose sur quatre piliers de l'engagement des personnes, soit la clarté, la compétence, l'influence et la reconnaissance.

Le déploiement du cadre de gestion doit se faire en parallèle avec celui du Ministère; Foncier Québec est donc tributaire du rythme d'avancement du Ministère.

Les actions de veille et de mise en œuvre d'une nouvelle mesure pour le cadre de gestion des personnes font partie des objectifs 2011-2012 et compléteront le plan d'action du cadre de gestion des personnes.

Accroître l'offre de service en ligne.

| INDICATEUR | CIBLE | RÉSULTAT |
|---|-------|----------|
| Taux de numérisation des archives cadastrales | 50 % | 57,2 % |

Les travaux de numérisation des archives cadastrales se sont déroulés en respectant la cible prévue.

| INDICATEUR | CIBLE | RÉSULTAT |
|---|-------|----------|
| Taux de numérisation des archives du BAGQ | 100 % | 48,7 % |

Ce retard s'explique principalement par la diminution de la capacité de production du prestataire de services due entre autres à des difficultés liées à l'embauche et à l'équipement.

Les problèmes sont maintenant résolus et une récente augmentation de la capacité de production du prestataire devrait compenser le retard.

Ce projet devrait être complété en 2012.

| INDICATEUR | CIBLE | RÉSULTAT |
|--|-------|----------|
| Taux de réalisation du projet « Cadastre 100 % numérique » | 90 % | 89 % |
| <p>Ce projet vise à simplifier les processus de travail et à accroître la productivité du personnel et de la clientèle. À terme, il fera en sorte que tout plan servant à la mise à jour du cadastre sera présenté uniquement sur support informatique. L'élimination du papier et l'adoption du format électronique pour les échanges avec la clientèle externe aideront à réduire les efforts de traitement et à faire face aux réductions de personnel. Pour la clientèle externe, le projet accroîtra également l'accessibilité en ligne de l'information foncière et facilitera la circulation et le partage de cette information entre les divers intervenants.</p> <p>La mise en œuvre complète est prévue pour l'automne 2011, tel qu'initialement planifié.</p> | | |
| INDICATEUR | CIBLE | RÉSULTAT |
| Taux de réalisation des travaux visant l'implantation d'un service en ligne de réquisition d'inscription | 45 % | 47 % |
| <p>Le service en ligne de réquisition d'inscription offrira à la clientèle une interface conviviale pour lui permettre de préparer et de valider une demande d'inscription au Registre foncier directement à partir du site Web Registre foncier du Québec en ligne. Ce projet accroîtra la productivité et l'efficacité du système. Les travaux ont suivi leur cours en 2010-2011.</p> <p>À l'égard de l'avancement des travaux au 31 mars 2011, le projet est complété à 47 %. Plus précisément, la phase d'architecture est terminée et les travaux de développement de la solution sont en cours. Le nouveau service Web sera implanté graduellement à compter de janvier 2012.</p> | | |

RÉSULTATS CONCERNANT LE SERVICE À LA CLIENTÈLE ET QUELQUES STATISTIQUES D'ACHALANDAGE

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes.

2008-2009

100 %

2009-2010

100 %

2010-2011

100 %

Répondre à votre lettre dans un délai de 10 jours ouvrables et moins.

2008-2009

100 %

2009-2010

100 %

2010-2011

100 %

Le Ministère produit une déclaration de services aux citoyens*. En tant que secteur du Ministère, Foncier Québec se conforme aux engagements en matière de service à la clientèle.

Les résultats obtenus au cours des trois derniers exercices financiers montrent que les deux engagements de Foncier Québec relatifs à la Déclaration de services aux citoyens ont été respectés.

Plaintes traitées

2008-2009

64

2009-2010

54

2010-2011

52

Au cours de l'année financière 2010-2011, les unités de Foncier Québec ont traité 52 plaintes, soit 4 % de moins que l'année précédente. De ce nombre, 19 concernaient les produits et services offerts à la clientèle, la prestation de services ou une décision administrative insatisfaisante, et les 33 autres ont été formulées par des propriétaires insatisfaits du résultat des travaux de rénovation cadastrale sur leur propriété (lot).

* www.mrnf.gouv.qc.ca/ministere/declaration.

Demandes adressées au Service d'assistance à la clientèle de Foncier Québec

2008-2009

111 199

2009-2010

107 747

2010-2011

99 342

En 2010-2011, la majorité (93,4 %) des demandes d'assistance ont été adressées par téléphone et 54,6 % de ces demandes ont été formulées par des notaires ou des avocats.

Plus de 91 % des demandes concernaient le Registre foncier et 7,5 % de ces dernières ont été transférées en deuxième instance dans les centres d'opérations du Registre foncier.

En 2010-2011, 78 % des demandes adressées au Service d'assistance à la clientèle l'ont été par des professionnels, alors que 22 % des demandes ont été formulés par des citoyens. Soulignons que 5,9 % des demandes provenaient de propriétaires fonciers dont le lot était touché par la rénovation cadastrale et qui voulaient obtenir des renseignements durant les travaux ou lorsque ceux-ci étaient terminés.

Demandes traitées aux archives cadastrales

2008-2009

5 807

2009-2010

5 907

2010-2011

4 574

Les demandes sont adressées soit par courriel, soit par télécopieur, soit présentées au comptoir.

Au cours de l'année financière 2010-2011, 4 574 demandes concernant les produits cadastraux et les documents disponibles aux archives cadastrales ont été comptabilisées. On note une baisse marquée des demandes. C'est la numérisation des archives cadastrales permettant désormais aux clients de consulter les documents cadastraux directement en ligne qui explique cette baisse.

Demandes traitées au Greffe de l'arpenteur général du Québec

2008-2009

4 423

2009-2010

4 908

2010-2011

4 579

Les demandes traitées au Greffe sont des commandes de documents d'arpentage et d'autres produits connexes. Elles sont reçues en ligne, au comptoir ou par courriel. On remarque une légère baisse des demandes, notamment de celles adressées au comptoir ou par téléphone.

Demandes traitées aux archives des arpentages et à l'assistance à la clientèle du Registre du domaine de l'État

2008-2009

2 351

2009-2010

2 328

2010-2011

2 330

Le service d'assistance à la clientèle du Registre du domaine de l'État traite les demandes d'information sur la tenure et sur l'utilisation du site.

En 2010-2011, le nombre de demandes est demeuré stable.

6 – Programme de réforme du cadastre québécois

Le cadastre, composante intrinsèque du système québécois de publicité foncière confectionné à partir de la fin du XIX^e siècle, nécessitait une réforme majeure visant à obtenir une représentation fidèle, complète, à jour et informatisée des propriétés foncières. En effet, plus de 50 % des propriétés étaient décrites sur les documents cadastraux de façon incomplète ou inexacte ou n'étaient pas identifiées de façon distincte. Ces lacunes affectaient la fiabilité du système de publicité foncière.

En 1992, le Conseil des ministres autorisait la poursuite du Programme de réforme du cadastre québécois (ci-après le Programme), sur la base d'un autofinancement complet. La principale source de revenus est un tarif spécial imposé au moment de l'enregistrement d'une transaction immobilière.

Les objectifs du Programme sont les suivants :

- constituer une image complète et fidèle du morcellement foncier du territoire. Cet objectif couvre les activités relatives à la rénovation cadastrale;
- assurer la mise à jour régulière du cadastre;
- assurer la polyvalence du cadastre.

Une fois la rénovation cadastrale terminée, le *plan du cadastre du Québec* représentera fidèlement l'ensemble du morcellement foncier.

AUTOFINANCEMENT DU PROGRAMME

Selon la planification globale du Programme de réforme du cadastre québécois 2011, les revenus que le Ministère prévoit percevoir jusqu'en 2021 s'élèveront à 1 283 milliard. Pour leur part, les coûts demeureront stables, à 1 070,9 million de dollars. Cette stabilité s'appuie sur la présence d'une contingence. Cette contingence a été introduite dans le budget global à la suite des recommandations du Vérificateur général du Québec dans son rapport déposé à l'Assemblée nationale en juin 2006⁷ et réitérée à la suite de son suivi en 2010. Elle absorbe les légères hausses constatées lors de la révision des prévisions de coûts pour la rénovation cadastrale (748,4 M\$, soit une hausse de 1,1 M\$) et pour la mise à jour du cadastre (290,8 M\$, soit une hausse de 5,2 M\$).

Les revenus anticipés couvriront pleinement l'ensemble des frais que le Ministère prévoit payer pour la rénovation cadastrale et la mise à jour du cadastre tout en dégagant une marge suffisante pour un projet d'une telle envergure, de manière à s'assurer d'une gestion adéquate des risques financiers. Le Ministère respecte ainsi l'exigence d'autofinancement qui lui a été imposée par le Conseil des ministres en 1992.

Pour l'année financière 2010-2011, les revenus perçus s'élevaient à 49,6 millions, pour un total de 740 millions depuis le début du Programme. Les investissements pour la rénovation cadastrale s'élevaient à 39,9 millions, pour un total de 384 millions depuis le début du Programme. Enfin, les coûts d'opérations pour la mise à jour du cadastre s'élevaient à 15,5 millions, pour un total de 149 millions depuis le début du Programme.

7. Vérificateur général du Québec, « Réforme cadastrale : Vérification menée auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et du Secrétariat du Conseil du trésor », *Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2005-2006*, tome I, chapitre 4.

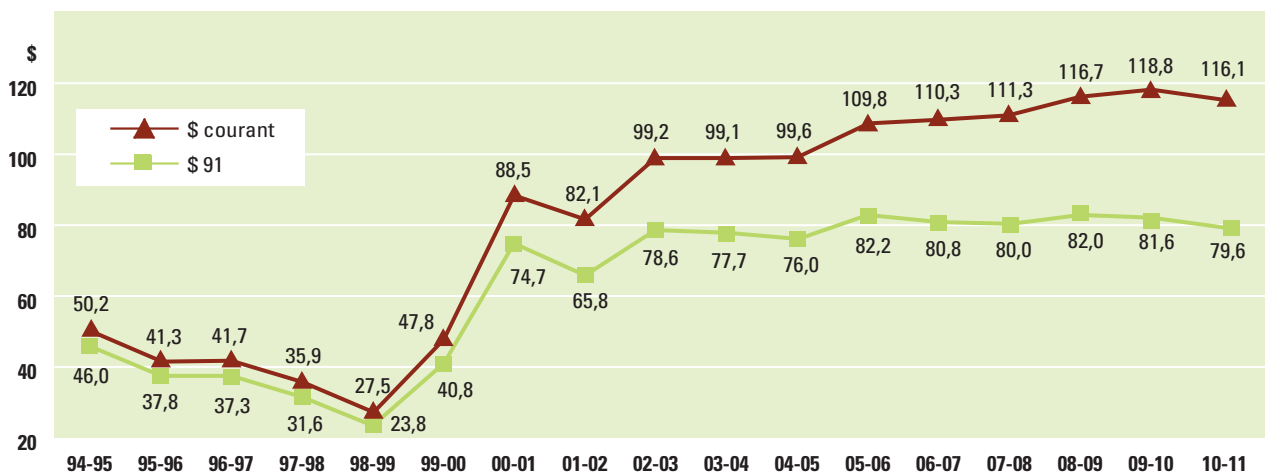
RÉNOVATION CADASTRALE

Les travaux de rénovation cadastrale portent sur l'ensemble du territoire cadastré et il est prévu qu'au terme du Programme, un peu plus de 3,8 millions de lots auront été rénovés. Foncier Québec fait appel aux arpenteurs-géomètres du secteur privé pour exécuter ces travaux d'envergure, leur attribuant des contrats par appels d'offres publics. La firme d'arpenteur-géomètre mandataire effectue l'analyse foncière en fonction des titres de propriété, de l'occupation physique des lieux et du cadastre antérieur, et produit le plan cadastral de rénovation. Le Ministère, quant à lui, valide le plan cadastral de rénovation soumis à l'égard de sa conformité aux instructions d'exécution du mandat de rénovation cadastrale. Depuis le début du Programme, la rénovation cadastrale de 67,2 % des lots à rénover a été effectuée. En 2010-2011, ces lots couvraient notamment 90 % du territoire urbanisé.

Par ailleurs, depuis 2001-2002, le Ministère fixe lui-même le prix pour la majorité des contrats de rénovation. Cette mesure assure un contrôle des coûts dans un contexte de concurrence limitée.

Ainsi, depuis 2002-2003, le coût moyen d'un « équivalent lot urbain⁸ », en dollars constants (\$ 91), est relativement stable, ce qui signifie, en dollars courants, une hausse du coût moyen équivalente à l'indice des prix à la consommation (IPC). Ces résultats confirment que le Ministère maîtrise les coûts associés aux contrats de rénovation cadastrale. L'évolution des coûts est directement liée aux forces du marché aussi bien du côté de la demande que de l'offre. Pour déterminer le coût des contrats de rénovation cadastrale, le Ministère s'appuie sur une analyse fine du contexte du marché de l'arpentage.

ÉVOLUTION DU COÛT MOYEN D'UN « ÉQUIVALENT LOT URBAIN »



8. Un équivalent lot urbain est une mesure selon le type de morcellement. On le détermine en attribuant une pondération à chaque type de lot rénové en fonction de sa nature et de la complexité des travaux pour le rénover, sur la base d'un lot de type urbain.

Afin de mesurer la qualité de la rénovation cadastrale, le Ministère a, au cours des années, colligé divers renseignements sur les lots déposés susceptibles d'entraîner une correction au cadastre. À la lumière de cette information, le Ministère évalue que 3 % de 97 % des lots rénovés au cours du Programme nécessiteront une correction. Sur les 3 % restants, le Ministère évalue présentement que 10 % des lots dont la qualité des mandats est jugée inacceptable nécessiteront des corrections. Le Ministère accordera donc une attention particulière aux travaux pouvant nécessiter une révision en profondeur afin d'en assurer la qualité.

MISE À JOUR DU CADASTRE

La mise à jour du cadastre est une opération récurrente. En effet, elle s'effectuait avant le début du Programme, elle continue pendant la rénovation cadastrale et se poursuivra après l'achèvement de celle-ci. Comme mentionné à la section 5, en 2010-2011, le nombre d'opérations cadastrales qui ont été officialisées s'est élevé à 14 836, dont 10 209 (69 %) en territoire rénové. Le Ministère a également traité 1 537 demandes relatives à l'intégrité du cadastre. En 2010-2011, le délai moyen de traitement des demandes était de 180 jours ouvrables, soit une légère hausse de 0,6 % par rapport au délai moyen pour les demandes traitées l'année précédente.



PIERRE GIRARD, ARPEN TEUR-GÉOMÈTRE

La principale motivation dans mon emploi est d'avoir l'opportunité de servir les citoyens tous les jours, et ce, dans un environnement des plus valorisants. Le Québec possède une infrastructure foncière de très grande qualité et je suis fier de contribuer au maintien de cette œuvre collective.

Le tableau suivant montre qu'en 2010-2011, 64,5 % des demandes fermées ont été traitées en moins de six mois.

DÉLAI MOYEN DE TRAITEMENT DES DEMANDES FERMÉES RELATIVES À L'INTÉGRITÉ DU CADASTRE

| Délai de traitement (en jours ouvrables) | 2010-2011 | |
|--|------------------|-----------------------|
| | Demandes fermées | Pourcentage cumulatif |
| de 0 à 3 mois | 508 | 33,1% |
| de 3 à 6 mois | 483 | 64,5 % |
| de 6 à 12 mois | 363 | 88,1 % |
| de 12 mois et plus | 183 | 100,0 % |
| Total | 1 537 | |

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

À la suite du dépôt du rapport du Vérificateur général du Québec sur la gestion de la réforme cadastrale⁹, le Ministère avait présenté à la Commission de l'administration publique un plan d'action répondant aux recommandations formulées.

En 2010, le Vérificateur général du Québec a effectué un suivi de l'application des recommandations qu'il avait formulées. Au terme de ce suivi, il a jugé que le Ministère avait accompli des progrès¹⁰ satisfaisants pour l'ensemble de ses recommandations.

9. Vérificateur général du Québec, « Réforme cadastrale : Vérification menée auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et du Secrétariat du Conseil du trésor », *Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2005-2006*, tome I, chapitre 4.

10. Vérificateur général du Québec, « Suivi de vérifications de l'optimisation des ressources », *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011*, tome II, chapitre 10.

Annexe I : Glossaire

Acte au long

Document par lequel on peut inscrire un droit dans le Registre foncier du Québec afin de le rendre opposable aux tiers (ex. : vente, hypothèque, servitude, bail immobilier, etc.).

Arpentage

Branche de la topographie qui s'occupe de la détermination des superficies des parcelles de terrain. L'arpentage implique la pose de repères au sol ainsi que la préparation d'un carnet d'arpentage et d'un plan pour décrire les opérations effectuées sur le terrain et illustrer la position des limites.

Bureau de la publicité des droits (BPD)

Bureau établi conformément à la Loi sur la division territoriale (dans 73 circonscriptions foncières) où sont conservés, aux fins de consultation, certains documents relatifs à des droits immobiliers.

Cadastre

Registre public composé de plusieurs plans et documents. Chaque propriété foncière y est désignée par un numéro auquel s'ajoutent ses mesures, sa superficie et sa position par rapport aux propriétés avoisinantes.

Le cadastre du Québec est le fruit de la réforme cadastrale. Celle-ci permettra, à terme, de représenter toutes les propriétés du Québec sur un plan d'ensemble à jour.

Contrainte

Acte qui a pour but d'obliger quelqu'un à faire quelque chose.

Droit foncier ou droit de propriété

Droit portant sur un terrain ou une ressource naturelle. Ce droit peut être détenu par une personne physique ou morale.

Émetteur de droits et contraintes

Au sens du Registre du domaine de l'État, ce sont les ministères, organismes ou délégués habilités, en vertu de divers règlements, lois ou délégations, à accorder des droits ou à établir des contraintes sur les terres du domaine de l'État ou sur une terre privée et à procéder à des transferts d'autorité de terres du domaine de l'État.

Équivalent temps complet (ETC)

Unité de mesure utilisée pour le calcul de l'effectif gouvernemental, qui correspond, sur une base annuelle, au rapport entre le traitement de base versé à un employé et le traitement de base selon son classement.

Foncier

Qui est relatif à un fonds de terre, à sa propriété, à son exploitation et à son imposition, par exemple : impôt foncier, taxe foncière, capital foncier.

Immeuble

Bien ne pouvant être déplacé ou que la loi considère comme tel.

Information foncière

Information liée au domaine foncier relatif à un bien immeuble, à un fonds de terre. Par exemple : un terrain, un bâtiment.

Infrastructure foncière

Ensemble de moyens, d'équipements et de systèmes qui sert de base à la publicité foncière, tels le cadastre et le Registre foncier.

Intégrité du cadastre

Se définit par la capacité du cadastre à représenter adéquatement les lots en fonction de sa nature, qui est graphique, et de sa raison d'être, qui est de soutenir la publicité des droits s'y rapportant. En ce sens, la rénovation cadastrale contribue à améliorer l'intégrité du cadastre.

Lot

Entité territoriale représentée lors d'une opération d'arpentage et inscrite dans un cadastre au moyen d'un numéro permettant de le désigner distinctement aux fins d'enregistrement des droits réels ou de gestion territoriale.

Morcellement foncier

Découpage du territoire ou d'un terrain en plusieurs parties.

Officier de la publicité foncière

Officier public nommé conjointement par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune et par le ministre de la Justice. Il exerce ses fonctions administratives sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ses fonctions juridiques d'officier public sous l'autorité du ministre de la Justice.

Opération cadastrale

Activité accomplie par un arpenteur-géomètre qui permet de morceler, de regrouper, de corriger ou d'annuler un lot au cadastre.

Opposable aux tiers

Se dit de l'inscription d'une transaction dans le Registre foncier qui rend publics les droits du propriétaire (vente, hypothèque, servitude, etc.) sur une propriété. Par la suite, nul ne peut prétendre ignorer l'existence des droits acquis au moment de la transaction : ils sont opposables.

Phénomène de l'attrition

Réduction progressive des effectifs d'une entreprise en raison des départs volontaires et des décès des employés.

Plan du cadastre du Québec

Registre public informatisé qui permet d'accéder à une image complète et fidèle du morcellement cadastral de la province. Il est mis à jour quotidiennement et peut être consulté sur le site Registre foncier du Québec en ligne, où il est également nommé « plan global ».

Plan cadastral

Plan illustrant tout nouveau morcellement de lot qui résulte d'une opération cadastrale. Il représente les limites sur lesquelles les droits immobiliers s'exercent et sert de base à la publicité de ces droits. Le plan cadastral pourvoit à l'immatriculation des immeubles en les situant en position relative et en indiquant notamment leurs limites, leurs mesures et leur contenance (art. 3026 du Code civil du Québec [C.c.Q.]) et il fait partie du Registre foncier (art. 3027 C.c.Q.).

Propriété foncière

Façon courante de désigner un bien immeuble, un fonds de terre (un terrain).

Publicité foncière

Moyen de rendre publics des droits réels immobiliers à la suite d'une inscription au Registre foncier.

Programme de réforme du cadastre québécois (ou réforme cadastrale)

Ensemble des travaux entrepris par le Ministère afin de représenter de façon complète et fidèle le morcellement foncier ainsi que d'assurer la mise à jour régulière et la polyvalence du cadastre.

Radiation

Action qui consiste à supprimer l'inscription d'un droit publié dans le Registre foncier, par exemple une hypothèque.

Registre foncier

Registre qui rend publics les droits que détient une personne, physique ou morale, sur un immeuble, un terrain (vente, hypothèque, servitude, etc.). L'inscription des droits dans le Registre foncier assure leur protection et les rend opposables.

Rénovation cadastrale

Volet du programme qui a pour but de constituer une représentation complète et fidèle du morcellement foncier avec des données fiables et standardisées ainsi que d'attribuer à chaque lot un nouveau numéro distinct. La rénovation cadastrale se définit comme l'opération permettant au ministre responsable du cadastre de préparer un plan d'un territoire lorsqu'il est d'avis que le morcellement de ce territoire ou que les modifications faites à ce morcellement l'exigent (art. 10, Loi favorisant la réforme du cadastre québécois).

Réquisition d'inscription

Terme général adopté lors de la réforme du Code civil du Québec en 1994. La réquisition d'inscription peut se présenter sous la forme d'un acte au long, d'une radiation ou d'un avis d'adresse.

Tenure

Information permettant de déterminer si un territoire est privé ou public. Pour le territoire public, la tenure est indiquée par le ministère ou l'organisme qui a autorité sur ce territoire.

Territoire privé

Portion du territoire du Québec concédée par l'État à des personnes physiques ou morales.

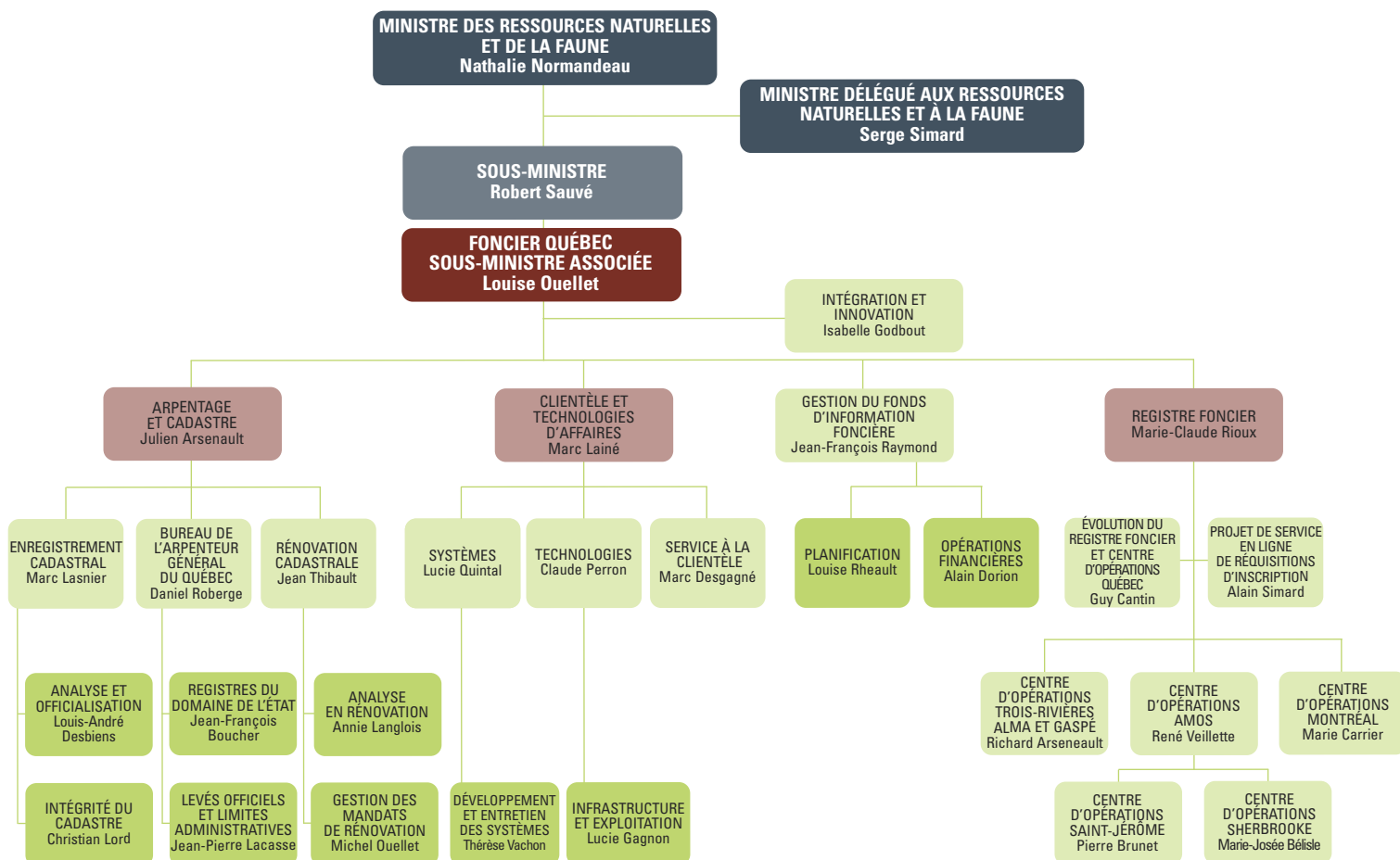
Territoire public

Portion du territoire québécois gérée par le gouvernement.

Titre de propriété

Acte établissant un droit ou un privilège.

Annexe II : Organigramme



MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE LA FAUNE

Services à la clientèle

880, chemin Sainte-Foy, RC 120-C
Québec (Québec) G1S 4X4

Téléphone : 418 627-8600

Ligne sans frais : 1 866 248-6936

Télécopieur : 418 644-6513

Courriel : services.clientele@mrnf.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 h 30 à 16 h 30

Mercredi : de 10 h à 16 h 30

FONCIER QUÉBEC

Foncier : mrnf.gouv.qc.ca/foncier

Service d'assistance à la clientèle de Foncier Québec

Téléphone : 418 643-3582 (région de la Capitale-Nationale)

Ligne sans frais : 1 866 226-0977 (au Québec,
en Ontario et au Nouveau-Brunswick)

Télécopieur : 418 528-8721

Courriel : assistance.clientele@mrnf.foncierquebec.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 h 30 à 16 h 30

Mercredi : de 10 h à 16 h 30

Propriétaires touchés par la réforme du cadastre québécois

Téléphone : 418 627-8600 (région de la Capitale-Nationale)

Ligne sans frais : 1 888 733-3720 (ailleurs au Québec)

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8 h 30 à 16 h 30

Mercredi : de 10 h à 16 h 30

Les produits et services en ligne

Infolot : infolot.mrnf.gouv.qc.ca

Produits cadastraux : cadastre.mrnf.gouv.qc.ca/produits-services

Registre foncier du Québec en ligne : www.registrefoncier.gouv.qc.ca

Ressources naturelles
et Faune

Québec 